127956/EU XXV. GP
Eingelangt am 03/01/17

Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 3 janvier 2017

5010/17

DIPL 3

NOTE

du:	Secrétariat général du Conseil de l'Union européenne
au:	Représentations permanentes
Objet:	Remplacement du Chef de la Mission de la République Coopérative de Guyane auprès de l'Union européenne - agrément de Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur David HALES en remplacement de Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur Patrick Ignatius Gomes

Par lettre parvenue le 28 novembre 2016, la Commission européenne a porté à la connaissance du Conseil que la Mission de la République Coopérative de Guyane auprès de l'Union européenne lui avait fait connaître l'intention de son gouvernement de désigner Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur David HALES comme Chef de la Mission de ce pays auprès de l'Union européenne, en remplacement de Son Excellence Monsieur Patrick Ignatius Gomes.

La Commission a donné son accord à la désignation de Monsieur David HALES comme Chef de la Mission de la République Coopérative de Guyane auprès de l'Union européenne.

Conformément à la procédure convenue par échange de lettres en date des 3 et 9 novembre 1966, l'accord du Conseil relatif à l'agrément de Monsieur David HALES en qualité de Chef de la Mission de la République Coopérative de Guyane auprès de l'Union européenne, sollicité par communication nº CM 5069/16 en date du 29 novembre 2016, a été acquis à la date du 29 décembre 2016. Cet accord a été communiqué à la Commission.

L'accréditation prendra effet par la remise des lettres de créance au Président du Conseil Européen et au Président de la Commission.

www.parlament.gv.at